

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 24 août 2022
fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion
des électeurs du département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2023**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2022 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote des communes du département du Nord et le lieu de réunion des électeurs à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les élections au suffrage universel direct sont modifiées conformément au tableau ci-annexé. Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 août 2022 demeurent inchangées.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord, les sous-préfets et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **22 DEC. 2022**
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Fabienne DECOTTIGNIES

Arrondissement	Commune	Circonscription	Canton	Bureaux de vote	Circonscription Du bureau	Lieu de vote
Avesnes sur Helpe	Hautmont	12	7 - AVESNES SUR HELPE	0003	sans changement	école Auguste Perier 25 avenue Hebburn
Avesnes sur Helpe	Hautmont	12	7 - AVESNES SUR HELPE	0008	sans changement	école Auguste Perier 25 avenue Hebburn
Avesnes sur Helpe	Assevent	3	30 - MAUBEUGE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	salle Jacques Brel
Cambrai	Ribecourt-la-Tour	18	10 - CATEAU CAMBRESIS (le)	0001 (unique)	sans changement	Mairie 1 rue Michel Sauvage
Douai	Aniche	16	1 - ANICHE	0002	sans changement	Salle Louis Pol, rue Wambrouck
Dunkerque	Socx	14	41 - WORMHOUT	0001 (unique)	sans changement	mairie
Dunkerque	Watten	14	41 - WORMHOUT	0001	Chemin de la Houille, rues Pascal Leuliette, de la Gare, de St-Omer, place du Rivage, rues du Gal de Gaulle, St-Gilles, de l'Ermitage, Paul Mortier, impasse Paul Mortier, cité St-Michel, rues de l'Aa, du Bailly, Grand Place, rues de Dunkerque, de la Victoire, des Alliés, St-Antoine, de l'Eglise, chemin de l'Aa, cour Duviubourg, impasse de l'Ermitage, cités Jeanne d'Arc, Lecras, des Tuileries, allées des Lilas, des Roses, des Tulipes, faubourg de Paris, résidence de la Poste, sentier de la Muissens, rue Vandesmet, rue Coubronne	Mairie, salle des Mariages
Dunkerque	Merville	15	21 - HAZEBROUCK	0008	rue Barra, rue de la Chapelle Hemery, rue de Cassel (n°pair de 2 à 64), allée des Capucins, rue Simone Weil, rue du Docteur Schweitzer, rue Marc Sangnier, rue François Mauriac, place Roland Dorgelès, allée Marguerite Yourcenar, allée Marcel Pagnol, rue Ferdinand Capelle, rue du Rinchon (n°pair à partir du 68 et n°impair à partir du n°37), rue Henri Pruvost, Rue Marcelle Laforge, rue du Docteur Afchain, rue Christian Brunel, rue Jean-Pierre Blanchard, rue René Verwaerde.	Salle polyvalente Pierre Sizaire

Dunkerque	Morbecque	15	21 - HAZEBROUCK	1	<p>Allée des pépinières, impasse des pépinières, allée des peupliers, le Grand Hasard (à l'ouest de la RD916), Chemin de Cassel, impasse de la Fanque, Impasse du Romarin, Lotissement la source du Mont des Grillons, Lotissement le Grooten Houck, petite rue de Sercus, Route de sercus, petite rue du Crinchon, rue du Crinchon, Résidence de la Chapelle,Route de Wallon-Cappel, rue Avede Pool Straete , rue Bosch Straete, rue d'Aire, Rue de Cleene Morbecque Straete, rue de la Cruysabeele, rue des Aubépinés, Rue des Saules, Rue du 8 mai 1945, rue du Creekselsberg, rue du Moulin, rue du Romarin , Rue du Sacré Coeur, rue Heerstraete, rue Keelebrugge (a l'ouest RD916) Ruelle Castrique, Ruelle de l'Orgue, impasse des Aubépinés, route de Blaringhem</p>	<p>Groupe scolaire Charles Perrault, rue du 8 mai 1945</p>
Lille	Verlinghem	4	22 - LAMBERSART	0002	<p>Rues de Wambrechies, de Messines (du n°1 à 69 et du n°2 à 90), Norbert Ségard, Henri Matisse, Antoine Watteau, Claude Monet, de Flandre, d'Artois, des Rosiers, des Lilas, des Bleuets, de Lambersart, d'Ypres, chemins du Mazé, du Bleu Bourdeau, des Muchots, Noir, Vert, Georges Carpentier, de la Marotte, du Moulin, de Sainghin, de Quesnoy, résidence du Moulin, allée des Champs, impasse des Huarts, rue de Verlinghem, allée Joachim du Bellay, rue Pierre de Ronsard, rue Arthur Rimbaud, rue Emile Basselet.</p>	<p>Restaurant scolaire, accès par le CCAS, 5 place Jacques Chirac</p>
Lille	Thumeries	6	36 - TEMPLEUVE	0002	<p>Rues de la Baverie, Léo Lagrange, Joseph Beghin, des entrepôts, Henri Coget, Emile Zola, Gambetta, des Tilleuls, des Charmes, des Chênes, du 19 mars 1962, des Flandres, du 8 mai 1945, Malraux, des Peupliers, du Pévèle, des Platanes, cités du Bois, Petit-Versailles, de la Pannerie, Patrick Descamps, résidences le Paradis, A.Desrousseaux, des Près, du clos de l'Etang, du clos du Verger, de la Marque, du Millénaire, de la Pommeraie, des Tourterelles, de l'Europe, Jacques Prévert, place Ronde, lieu dit "La Ténarderie", rue de la Libération, résidences des Hortensias, Lucie Aubrac, Jacques Brel, des Mésanges, ruelles Deifretin, Choquet, résidences Saint-Exupéry, des 5 Tailles, clos des Béghinnettes, résidence de la Marque,Résidence Jean d'Ormesson.</p>	<p>Salle des mariages</p>

Lille	Bondues	9	24 - LILLE 2	0005	<p>Secteur comprenant : Allée Jeanne d'Arc, pavé du Bas Chemin (n° impairs), allée du professeur Gérard Biserte, pavé des Bois Blancs (n° impairs et du n°12 au 999 pairs), allée du Chevalier du Lys, chemin du Christ, cité de la Croix Blanche, rue du Fort Debout, chemin du Funquereau, allée du Gerfaulx, rue René d' Hespel (du n°39 au n°999 impairs et du 36 au 999 pairs), chemins Léonard, du Pot de Fer, avenue du Général de Gaulle (du n°1691 au n°9999 impairs), allée des Seringas, rue de l'Abbé Six, domaine de la Vigne (du n°400 au n°406 pairs, du n°501 au n°551 impairs, du n°750 au n°882 pairs, du n°867 au n°873 impairs, du n°883 au n°989 impairs), du n°935 au n°989 impairs, chemin du Petit Bois, Drève de la Ferme de l'Hôtel, chemin de la Ferme de la Rive, chemin des Prés Bavin, allée des Furets, hameau des Lazaristes.</p>	<p>Restaurant Scolaire 5, avenue du Coquillage</p>
-------	---------	---	--------------	------	---	--

